

Compte rendu de la réunion "Agenda 21" (vendredi 26 septembre 2014)

Intervenants

- Mme Sylvie GUILLAT, Région Centre, Direction des lycées et de l'action éducative, Chargée de mission développement de projets éducatifs
- Mme Coralie DARGOUGE, Graine Centre, Animatrice de réseau d'éducation à l'environnement, Chargée de projets de développement durable
- Mme Laurie GIRARD, Eure-et-Loir Nature, Chargée des actions pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement

Personnels présents

- M. HUGOT, Proviseur
- M. ARNAUD, Proviseur-Adjoint
- Mme LABARTHE, Gestionnaire
- Mme CLAVARD, Infirmière
- M. PINCHON, CPE
- Mme BRIGY, Adjointe technique
- Mme JANVIER et Mme KERBIRIOU, Professeurs-Documentalistes
- Mme CUNAUD et Mme PENAS, Professeurs d'Espagnol
- Mme GORKA et Mme MARCHAND, Professeurs de SVT
- Mme BRUGNONE et Mme BURG, Professeurs de Sciences Physiques
- Mme FAURE et Mme PELLETIER, Professeurs d'Economie-Gestion
- Mme DI MASCOLO, Professeur d'EPS
- Mme CARME, Professeur d'Anglais
- Mme SERRAMEDAN, Professeur de Lettres

Après que chacun se soit présenté, Mme Guillat tient à rappeler ce qu'est un Agenda 21 scolaire : en parallèle de travaux d'envergure destinés à améliorer la performance énergétique de ses infrastructures, la Région Centre soutient financièrement les actions de sensibilisation à l'efficacité énergétique. Dans ce cadre, les lycées qui sont volontaires peuvent être aidés financièrement et méthodologiquement à construire un projet de développement durable, en prenant appui sur des partenaires locaux (associations ou entreprises). Les élèves doivent jouer un rôle prépondérant dans les actions de l'Agenda 21 afin de favoriser leur engagement citoyen.

Les projets d'Agenda 21 scolaires se déclinent sur deux années distinctes :

- La première année est une phase de démarrage pendant laquelle est mis en place l'accompagnement méthodologique (constitution d'un comité de pilotage, formation d'éco-délégués), ainsi que l'élaboration d'un diagnostic (état des lieux) et d'un plan d'action, suivis de la mise en œuvre d'une action ciblée sur l'efficacité énergétique.
- La deuxième année est celle de la mise en œuvre du plan d'action. Les projets d'Agenda 21 sont subventionnés à hauteur de 5 500 € dans la limite de 85% du montant total du projet pour deux années scolaires.

Mme Guillat insiste sur le fait que ce sont l'engagement sur deux ans et le respect des différentes étapes qui donnent son sens à la démarche d'Agenda 21.

Mme Dargouge poursuit la présentation par la diffusion de deux vidéos qui relatent des expériences d'Agenda 21 scolaire en Basse-Normandie.

<http://www.youtube.com/watch?v=-A7kKKppgbM&index=7&list=PLDB540CFD49157856>

http://www.youtube.com/watch?v=R_ZONInFwVQ&index=5&list=PLDB540CFD49157856

Toutes les actions sont envisageables si elles visent à améliorer la qualité de l'environnement et le bien-être des élèves, et à fournir une éducation au développement durable, le tout dans une démarche participative.

Le programme Agenda 21 propose douze axes d'intervention possibles. Le choix d'un ou de plusieurs de ces axes s'effectue après diagnostic, en fonction de leur pertinence au sein de l'établissement scolaire :

- Alimentation
- Eau
- Energie
- Déchets
- Santé et qualité de vie
- Biodiversité
- Déplacements
- Bâtiments et équipements
- Diversité culturelle
- Solidarité au sein de l'établissement
- Coopération locale
- Coopération internationale

Mme Girard présente ensuite en détails les étapes de la démarche d'Agenda 21 scolaire.

ETAPES A réaliser dans un processus permanent de participation, de concertation et d'évaluation	CALENDRIER
Impulser la démarche	<u>Octobre - début novembre 2014</u> : Mise en place d'un événement de lancement.
Organiser le pilotage	<u>Octobre - début novembre 2014</u> : Création d'un comité de pilotage. Elections d'éco-délégués.
Réaliser le diagnostic partagé	<u>Novembre 2014 - janvier 2015</u> : Formation des éco-délégués. Construction et diffusion d'un document diagnostic. Analyse.
Définir les axes de progrès et rédiger l'Agenda 21	<u>Février - mai 2015</u> : Définition d'un plan d'actions et rédaction de fiches actions pour chacun des axes de progrès repérés.
Elaborer et mettre en œuvre le 1^{er} plan d'actions	<u>Juin 2015</u> : Finalisation de la rédaction de l'Agenda 21. Evaluation de l'année et perspectives pour l'année suivante.
Evaluer la pertinence des axes	<u>Année 2015 - 2016</u> : Réflexion sur l'efficacité de la démarche et évaluation des actions menées l'année précédente pour améliorer l'action collective dans un second plan d'actions.

Mme Dargouge explique le rôle des éco-délégués (ou éco-référents) : élèves élus ou volontaires, les éco-délégués font le lien entre les élèves qu'ils représentent (classe, filière...) et le comité de pilotage. Ils participent aux réunions de pilotage et proposent des actions. Ils bénéficient de trois demi-journées de formation dispensées par Eure-et-Loir Nature.

Un "pré-comité de pilotage" est constitué parmi les personnels présents afin de réfléchir

- aux moyens de communiquer autour du projet Agenda 21,
- à un événement de lancement fédérateur,
- aux méthodes possibles pour recruter les éco-référents.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 16 octobre 2014 à midi en salle des conseils. Elle sera animée par Mme Girard, d'Eure-et-Loir Nature.

TOUS LES PERSONNELS Y SERONT LES BIENVENUS !